

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Notre-Dame-Des-Monts

Scrutin du

2013 | 11 | 03  
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Marcelle Pedneault

, président d'élection :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le  
2013 | 11 | 03 \*  
année mois jour
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le  
2013 | 09 | 01 \*\*  
année mois jour  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le  
2013 | 09 | 01 \*\*  
année mois jour
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le  
2013 | 10 | 21 \*\*\*  
année mois jour

ET



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le  
2013 | 11 | 03 \*  
année mois jour
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le  
2013 | 09 | 01 \*\*  
année mois jour  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le  
2013 | 09 | 01 \*\*  
année mois jour
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le  
2013 | 09 | 01 \*\*  
année mois jour
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le  
2013 | 10 | 21 \*\*\*  
année mois jour

## PRENEZ NOTE

que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le

\*\*\*

2013 | 10 | 21  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

|               |   |                     |              |
|---------------|---|---------------------|--------------|
| Prénom et nom | Marcelle Pedneault                      | Ind. rég.           | 418 439 3452 |
| Adresse       | 15, rue Principale Notre-Dame-Des-Monts | Numéro de téléphone |              |
|               |   | Code postal         | G0T 1L0      |

Signature

Donné à Notre-Dame-Des-Monts, le 2013 | 10 | 08

Marcelle Pedneault  
Municipalité  
Président d'élection

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.